



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Service Économie Agricole

Le préfet de Saône-et-Loire,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
chevalier de l'ordre national du Mérite

### ARRÊTÉ *n° 71-2019-09.04-001* fixant les dates de début des vendanges 2019

- Vu** le décret du Président de la République du 2 août 2017 portant nomination de M. Jérôme Gutton en qualité de Préfet de Saône-et-Loire ;  
**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;  
**Vu** l'article D 645-6 du Code rural et de la pêche maritime qui prévoit que pour certaines appellations, une date de début des vendanges soit fixée par arrêté préfectoral ;  
**Vu** l'avis favorable de l'ODG Beaujolais et Beaujolais-villages associés formulé le 30 août 2019 lors de la réunion pré-vendanges du réseau maturation ;  
**Vu** l'avis de la Déléguée territoriale de l'INAO – unité territoriale Centre-Est ;

### ARRÊTE

**Article 1** : Les dates de début des vendanges pour la récolte 2019 dans le département de Saône-et-Loire sont fixées comme suit, pour les vignes produisant des vins à appellation d'origine contrôlée :

#### Vins blancs

- **lundi 9 septembre 2019** :

AOC Beaujolais  
AOC Beaujolais-Villages  
AOC Beaujolais suivie du nom de la commune de provenance des raisins

#### Vins rouges et rosés :

- **lundi 9 septembre 2019** :

AOC Beaujolais  
AOC Beaujolais Supérieur  
AOC Beaujolais-Villages  
AOC Beaujolais suivie du nom de la commune de provenance des raisins

**Article 2** : Les vendanges récoltées à partir de la date mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> et les vins qui en résultent peuvent bénéficier de la chaptalisation selon la réglementation en vigueur.

**Article 3** : M. le Secrétaire général de la préfecture, M. le Directeur départemental des territoires, M. le Directeur des douanes et des droits indirects, M. le Directeur départemental de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon,

le

**04 SEP. 2019**

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a horizontal line and a large loop.

**Jérôme GUTTON**